

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le deux Mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRANCHER, Maire.

Présents : M. Christian GRANCHER, Mme Denise PAILLETTE, M. Richard LANGLOIS, M. Christian HEROUARD, Mmes Bénédicte HANIN, Agnès CAREL, Chantal DEPERROIS, Marie-Odile PILLON, MM. Bernard PIT, René PREUD'HOMME, David TIERFOIN, Hervé TRANCHAND.

Absents excusés : Maryline LEROUX donnant pouvoir à Mme Marie-Odile PILLON.

Absents : Mme Catherine RAINEAU et Monsieur Pascal HAUCHARD.

- ORDRE DU JOUR -

1/ SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de l'un des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur David TIERFOIN secrétaire de séance.

2/ PROCES-VERBAL DE SEANCE - ADOPTION

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2019.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 avril 2019. Le registre est signé par tous les membres présents.

3/ DECLASSEMENT DES PARCELLES AA N° 30 ET AB N° 155 - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans le cadre du lotissement « Les Jardins de Versailles », il est nécessaire de procéder au déclassement du chemin rural dit « sente à panier » cadastré AA n° 30 et AB n° 155, pour 3.357 m², au profit de la Société France Europe Immobilier (F.E.I.).

Ce chemin rural est aujourd'hui à l'état de culture et n'est plus visible sur place. Le caractère d'utilité publique n'est plus avéré.

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement, l'intégralité dudit chemin est comprise dans le périmètre de l'opération. En contrepartie, il est convenu entre la Commune et la société F.E.I. de réaliser le long de la voirie du futur lotissement un chemin piétonnier qui assurera la continuité entre la rue des Compagnons et la rue des Alizés.

Pour cela, il convient de procéder à une enquête publique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- prononcent le déclassement des parcelles AA n° 30 et AB n° 155 qui n'ont plus d'utilité publique au profit de la société F.E.I.
- prescrivent une enquête publique en vue de ce déclassement
- chargent Monsieur le Maire de prendre l'arrêté correspondant et solliciter la nomination d'un commissaire-enquêteur
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

4/ CHEMIN DES ECOLIERS – PENALITES DE RETARD - RENONCIATION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la trésorerie, concernant les travaux d'aménagement du chemin des écoliers par la Société Bordelaise de Travaux.

En effet, le marché prévoyait une durée de 3 mois de travaux. Or, en raison de divers contretemps, cette durée a été dépassée. De ce fait, la trésorerie propose d'appliquer les pénalités de retard prévues à l'article 4.3 du CCAP.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal renoncent à bénéficier de ces pénalités de retard.

5/ COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Au cours de sa séance du 27 mars 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2019 du Budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L.5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine a adressé à la Commune un exemplaire de ce Budget Primitif de l'année 2019 de la Communauté Urbaine pour communication aux membres du Conseil Municipal.

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du Budget Primitif 2019 de la Communauté Urbaine.

6/ SHPA - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame LOISEL, Présidente de la Société Havraise de Protection des Animaux (SHPA), sollicitant une subvention de fonctionnement afin de couvrir une partie des frais engendrés par le passage de 17 à 54 communes.

Bien que très sensibles à cette cause, et conscients que cette association, d'utilité publique, est la seule sur le territoire de la Communauté Urbaine, les membres du Conseil Municipal chargent Monsieur le Maire d'adresser un courrier à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, afin de le sensibiliser sur les besoins de la SHPA et solliciter une augmentation de la subvention versée par la C.U.

7/ QUESTIONS DIVERSES

↳ Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de M. et Mme Michel VASSE pour leurs noces d'or.

↳ Incendie de Notre-Dame de Paris : le Conseil Municipal est très sensible à la sauvegarde du patrimoine et, parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale soit reconstruite, informe l'ensemble de la population que diverses associations, dont la Fondation du Patrimoine, sont désignées pour récolter les dons que chacun peut, de manière tout à fait personnelle en fonction de ses convictions, participer à la collecte et faire un don à la Fondation du Patrimoine.

↳ Monsieur Hervé TRANCHAND demande :

- à quoi correspondent les marquages route de Montivilliers : il s'agit des relevés topographiques pour la 3^{ème} tranche du chemin des écoliers
- pourquoi l'éclairage public fonctionne de nouveau la nuit dans le centre bourg : l'allumage a été rétabli pour l'utilisation des caméras.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,

C. GRANCHER